



Changement de statut étudiant pour la carte vie privée familial

Par **mika9**, le **10/08/2009** à **03:05**

Bonjour,

Je me permets de m'adresser à vous pour avoir si possible des éclaircissements par rapport à ma situation.

Donc voilà, je suis actuellement titulaire de la carte de séjour étudiant qui arrive bientôt à expiration et je suis mariée depuis 5 mois à un étranger qui lui est résident (carte de 10 ans) et commençant; nous souhaiterions faire changer mon statut pour que je puisse avoir la carte vie privée familial et donc j'aimerais savoir si nous pouvons bénéficier de l'article L 313-11 alinéa 7 du code de l'entrée et du séjour des étrangers de plein droit? et savoir si nous devons nous présenter directement à la préfecture pour le changement ou si nous devons d'abord faire un courrier adressé au préfet?

Je vous remercie beaucoup d'avance